



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 MARS 2015

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quinze, le 2 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,
M. Mickaël LEBRUN, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER,
M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), Mme Florence LEMONNIER-
PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Fabien LEMÉE (pouvoir à M. Mickaël
LEBRUN), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), Mme Marie-Geneviève
MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth MARQUES, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

N°	Delibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur	N°pp.
		x	Domaine et patrimoine	Demande de CMP adultes pour une occupation du bâtiment Triskel – Intervention du Docteur ROUBINI	J. RICHARD	2
	x		Vie municipale	Approbation du compte-rendu des séances du 26/1	J. RICHARD	3
	x		Domaine et patrimoine	Devenir de La Cave Gourmande – Bail commercial	J. RICHARD	3
			Finances	Ouverture du débat d'orientations budgétaires (DOB)	C. DUMILIEU	3
			Projets	Construction d'une salle de sports – Bail emphytéotique administratif – Rédaction d'un rapport d'évaluation préalable	C. DUMILIEU	6
		x	Urbanisme	Sens unique Résidence de l'Aubière	G. PERRIGAULT	6

	x	Élections départementales	Tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote	J. RICHARD	7
x		Domaine et patrimoine	Demande d'occupation du bâtiment Triskel pour une formation	J. RICHARD	7
x		Bâtiments	Mise en accessibilité – Diagnostic et rédaction d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP)	C. DUMILIEU	7
x		Projets	Aire de covoiturage – Validation du projet	G. PERRIGAULT	8
x		Finances	Vente de matériel des services techniques	G. PERRIGAULT	8
x		Matériel	Don d'une table de ping-pong à l'école privée	J. MASSON	8
x		Affaires scolaires	Subventions scolaires 2015	J. MASSON	9
x		Affaires scolaires	Participation des communes CLIS	J. MASSON	11
x		Affaires scolaires	Participation de la commune AUBIGNE	J. MASSON	11
x		Affaires scolaires	Contrat d'association 2015	J. MASSON	12
x		Vie associative	Acquisition d'un hangar pour abriter le boulodrome	G. PERRIGAULT	12
		Vie associative - Finances	Subventions annuelles 2015 aux associations	D. BRETEL	12
		Travaux	Adhésion à l'association Ile-et-développement	G. PERRIGAULT	12
		Vie municipale	Adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages	G. PERRIGAULT	12
x		Finances	Renégociation des emprunts	C. DUMILIEU	14
		Intercommunalité	Projet de courrier adressé à la communauté de communes du Pays de LIFFRÉ	J. RICHARD	14
x		Institutions	Vœu pour une Bretagne à 5 départements	J. RICHARD	15

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

1. Demande de CMP adultes pour une occupation du bâtiment Triskel – Intervention du Docteur ROUBINI

Monsieur le Maire donne la parole aux professionnels du CMP adultes (CHGR), le docteur Alexis ROUBINI et M. BUCHOUL, invités au conseil municipal pour préciser le projet du CMP ainsi que les enjeux de la santé mentale et de la psychiatrie au niveau du territoire.

Le docteur Alexis ROUBINI rappelle que le CMP est attaché à la commune, où il est implanté depuis une trentaine d'années. Il explique que le CMP adultes connaît une activité intense (environ 1900 patients suivis, 25 000 consultations par an), avec une patientèle au périmètre géographique large, de TREVERIEN au sud jusqu'à ROMAZY au nord.

Les missions sont orientées autour d'un objectif principal qui est celui de réduire les hospitalisations. M. BUCHOUL dit que la volonté est de s'organiser autour de deux CMP pivots, sur les communes de SAINT AUBIN D'AUBIGNE et LA MEZIERE (ouverture en 2016).

Les praticiens expliquent que les locaux occupés actuellement sont vétustes, trop petits, et inadaptés aux différentes consultations. Après étude, le projet d'extension du bâtiment actuel ne paraît pas opportun.

Le CMP est donc à la recherche d'un nouveau bâtiment compte tenu de l'accroissement de leur activité clinique et fonctionnelle, offrant des bureaux isolés phoniquement, ainsi que des pièces plus grandes pour les soins en groupes. A cet égard, l'occupation temporaire de l'espace Triskell au mois de novembre durant la période de travaux sur le bâtiment actuel leur a semblé une expérience concluante.

Le docteur ROUBINI dit qu'il leur est nécessaire d'occuper la totalité de la structure, pour des raisons essentielles de confidentialité.

M. Philippe ROUVIER, conseiller, demande à quelle échéance le CMP souhaiterait pouvoir intégrer le bâtiment Triskell ; d'autre part, il interroge les professionnels sur la pérennité de leur installation.

Le docteur ROUBINI dit que le plus tôt serait le mieux pour intégrer le Triskell, et que leur implantation est durable. Des partenariats, comme avec le CDAS, existent et sont appréciés.

M. Christian DUMILIEU, 2^{ème} adjoint, dit qu'il convient d'étudier, d'une part les modifications à réaliser sur le bâtiment existant, et d'autre part les possibilités de relogement des occupants actuels (SBVII, CLIC, SIE).

Monsieur le Maire dit qu'il est favorable sur le principe d'un emménagement du CMP adultes dans la totalité des locaux du Triskell. Il dit qu'il reprendra contact rapidement avec M. COLNEY pour convenir d'une rencontre. Il dit également qu'une évaluation du montant d'un loyer éventuel est à l'étude.

Monsieur le maire remercie le docteur ROUBINI et M. BUCHOUL pour leur intervention.

Mme Chantal THIBAUT, conseillère, souligne l'importance de conserver sur la commune le CMP adultes ; elle ajoute que le secteur de la psychiatrie souffre d'un déficit de moyens financiers au sein du CHGR.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26/01/2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015.

Unanimité

Monsieur Philippe ROUVIER demande à Monsieur le maire s'il est possible de modifier l'ordre du jour et de commencer par le débat d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le maire dit que le point concernant le devenir de la Cave Gourmande sera toutefois étudié au préalable.

3. Domaine et patrimoine : Devenir de la Cave Gourmande : bail commercial

Monsieur le maire donne lecture du courrier de M. Pascal JAUNAUULT adressé au conseil municipal en date du 31/1/2015. Il rappelle aux conseillers que le bail précaire d'un montant de 574.50€ mensuel prend fin à compter du 1^{er} novembre 2015.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le devenir du bâtiment : vente ou location (bail commercial de 3 ans) ? Il précise que le projet de réhabilitation porté par NEOTOA n'aboutit pas.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de proposer un bail commercial d'une durée de 3 ans à M. Pascal JAUNAUULT pour son commerce La Cave Gourmande situé 2 place des Halles à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ.

DIT que le montant du loyer doit être réévalué et qu'il sera soumis au vote du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Unanimité

4. Finances : ouverture du débat d'orientations budgétaires (DOB) – débat autour des fiches projets

Monsieur le maire dit au conseil municipal que le débat d'orientations budgétaires est ouvert.

En préambule, M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers que l'objet de la séance est de définir les priorités du conseil municipal concernant les investissements structurants pour les années à venir sur la commune.

Il explique que l'analyse fine du compte administratif 2014 sera présentée lors de la séance du 23 mars prochain. Il en présente toutefois les grandes lignes de façon très synthétique :

En section de fonctionnement :

- les dépenses réelles ont augmenté de 3.53%, s'élevant à 2 417 260.34€ ;
- les recettes réelles ont augmenté de 4.55%, s'élevant à 3 049 746.60€ ;

Les recettes ont donc augmenté plus vite que les dépenses, évitant l'« effet ciseaux » que peuvent subir nombre de collectivités.

M. Philippe ROUVIER dit que l'augmentation des charges de personnel est très importante, s'élevant à 80 000€, soit 6% d'augmentation par rapport à l'année 2013.

M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général, dit qu'une présentation très détaillée des charges de personnel sera présentée lors de la séance du conseil municipal du 23 mars.

En section d'investissement :

Le résultat cumulé de l'exercice 2014 est un excédent de 330 669.49€ (505 170.18€ en 2015). La commune n'a pas emprunté en 2014, et a puisé dans son fonds de roulement pour financer ses investissements.

Concernant le budget primitif 2015, M. Christian DUMILIEU rappelle que certaines opérations d'investissement suivantes seront engagées :

- Soit pour des raisons de sécurité : réalisation du bassin tampon de La Pilais 2, aménagement de la rue du château d'eau, réalisation de travaux pour enrayer le glissement de terrain de La Pilais, aménagement définitif de la rue d'Antrain, réfection de l'aire de jeux des Courtils
- Soit en raison d'obligations liées à l'octroi de subventions et/ou des obligations légales : extension de l'EHPAD, extension du restaurant scolaire, réalisation d'une aire de covoiturage.

M. Christian DUMILIEU dit qu'il convient maintenant de débattre autour des autres projets structurants.

Les fiches descriptives sont présentées pour chacun des projet suivants : isolation et réhabilitation de la salle omnisports existante, transformation de l'ancien LIDL, construction d'une nouvelle salle polyvalente, poursuite de l'aménagement du centre bourg, construction d'une salle de sports, réhabilitation de l'église.

Au fil du débat, les remarques suivantes sont notamment émises :

- Concernant l'isolation et la réhabilitation de la salle omnisports existante

M. Christian DUMILIEU rappelle que les objectifs de l'opération sont de donner du confort aux usagers de la salle (associations, écoles), de mettre en accessibilité le bâtiment vis-à-vis des personnes à mobilité réduite et de résoudre des problèmes techniques afin de conserver un bâtiment en bon état.

M. Philippe ROUVIER dit que même en cas de construction d'une nouvelle salle de sports, cette opération reste nécessaire vis-à-vis des associations.

- Concernant la transformation de l'ancien LIDL, et la construction d'une nouvelle salle polyvalente :

M. Christian DUMILIEU dit qu'il convient d'abandonner le projet. En effet, suite à la mission d'étude de faisabilité menée par M. Vincent LEFAUCHEUR et M. Gilles DELOURMEL, il apparaît que le changement de destination du bâtiment nécessite des transformations importantes et trop coûteuses (au mieux 650 000€ HT de travaux et 100 000€ HT de maîtrise d'oeuvre).

Il paraît plus opportun de construire une nouvelle salle polyvalente (coût estimé 1 925 000€ HT). La commune pourrait alors faire des choix non contraints techniquement par un existant, et prétendre à des subventions, contrairement au projet du LIDL dont la commune ne serait devenu propriétaire qu'après une période de location, pour un montant de 500 000€.

M. Christian DUMILIEU présente également le projet de réhabilitation/transformation de la salle polyvalente actuelle, afin d'accueillir les Forces athlétiques (250 m²), actuellement en activité dans un bâtiment vétuste, et des activités associatives diverses (110 m²), qui souffrent d'un vrai manque de salles. Des vestiaires et sanitaires seraient alors à prévoir.

Le conseil municipal dit que dans un tel cas de figure, une réflexion devra être menée pour définir un loyer à devoir par les Forces athlétiques, au regard des travaux réalisés.

Mme Chantal THIBAUT rappelle d'autre part qu'une telle transformation ne sera possible qu'une fois que la commune aura à sa disposition une nouvelle salle polyvalente.

- Concernant l'aménagement du centre bourg :

M. Christian DUMILIEU dit que l'aménagement du centre-bourg est primordial pour l'attractivité des commerces. Le projet consiste à aménager les abords de l'Eglise, comprenant le traitement du carrefour rue de Rennes/rue de Saint Médard/rue d'Antrain, l'entrée de la rue de Chasné, tout le pourtour de l'Eglise, jusqu'à l'entrée de la place du Marché.

Le coût estimé aujourd'hui d'une telle opération est de 775 000€ HT.

Une réflexion est à mener conjointement autour de la mise en accessibilité du domaine public.

- Concernant la construction d'une salle de sports

M. Christian DUMILIEU dit que le coût estimé des travaux s'élève dans l'hypothèse la plus raisonnable à 3 210 000 € HT, dont 625 000€ de maîtrise d'œuvre, pour 2047 m².

Il rappelle aux conseillers les subventions possiblement espérées. Dans ce cadre, il informe les conseillers que la construction d'une salle de sports sur la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE est le projet porté par la communauté de communes du Pays d'Aubigné dans le cadre de sa candidature au Contrat de partenariat 2014-2020.

M. Christian DUMILIEU dit qu'il est impératif, pour porter ce projet, de réunir un minimum de 800 000€ de subventions, soit un financement à hauteur minimale 25% sur le coût total estimé de l'opération.

Mme Chantal THIBAUT et M. Philippe ROUVIER font remarquer qu'il ne s'agit en aucun cas des fonds propres de l'EPCI, et demandent à Monsieur le maire de solliciter avec force auprès du président la communauté de communes du Pays d'Aubigné une participation financière à ce projet à vocation indéniablement intercommunale.

Monsieur le maire dit qu'un courrier a été envoyé dans ce sens, sans réponse à ce jour.

M. Christian DUMILIEU présente ensuite les travaux de la SNI rendus le 4 février 2015, qui propose une location de 170 000€ par an à verser par la commune dans le cadre d'un montage en bail emphytéotique administratif (BEA), et ce dans l'hypothèse où la commune réussit à réunir 800 000€ de subventions.

M. Philippe ROUVIER dit en premier lieu que le pourcentage estimé pour la maîtrise d'œuvre est abérrant.

Il poursuit en disant que la solution en BEA avec la SNI n'est pas opportune, et ce pour plusieurs raisons :

- d'une part, le taux d'indexation du loyer (ICC) n'est pas maîtrisable à long terme ;
- d'autre part, la SNI prévoit dans son prix de loyer une partie dédiée aux coûts d'entretien du bâtiment ; or, les coûts d'entretien sur une construction neuve sont négligeables, et apparaissent souvent après 30 ans, date à laquelle la commune deviendrait alors propriétaire du bâtiment ;
- enfin, même à considérer des coûts d'entretien et de fonctionnement, les taux actuels pratiqués par les banques (2.5% pour une durée de 30 ans) rendent selon lui la solution en régie largement préférable financièrement au montage en BEA proposé par la SNI.

M. François GUELET demande si la SNI possède des références en construction de salles de sports. M. Christian DUMILIEU répond par la négative.

Mme Chantal THIBAUT dit que les retours d'expériences exprimés par les petites collectivités ayant travaillé avec la SNI par le biais du montage en BEA ne sont pas positifs.

M. Christian DUMILIEU dit que la faisabilité du projet sera connue à la fin du 1^{er} semestre 2015, notamment quand seront connues les subventions attribuées, et quand le coût estimatif de la salle aura été affiné.

M. Christian DUMILIEU rappelle qu'il ne s'agit là que d'une réflexion, et que les choix seront faits *in fine* avec responsabilité dans le sens de l'intérêt des finances communales.

CONSIDERANT les termes du débat,

LE CONSEIL,

DIT que les besoins de la commune en terme d'investissement se concentrent autour de trois projets structurants, présentés dans l'ordre de priorité suivant : 1- isolation de la salle de sports existante, et construction d'une nouvelle salle de sports ; 2- poursuite de l'aménagement du centre-bourg ; 3 - construction d'une salle polyvalente

DIT que seront étudiés dans ce cadre de priorité différents scénarii de prospective financière, avant le vote du budget primitif prévu le 30 mars 2015.

Unanimité

5. Projets : construction d'une salle de sports – bail emphytéotique administratif – rédaction d'un rapport d'évaluation préalable

M. Christian DUMILIEU explique aux conseillers qu'il est obligatoire de rédiger un rapport d'évaluation préalable afin de comparer les solutions en régie ou en BEA.

Les conseillers de l'opposition doute de sa nécessité et s'inquiètent du montant d'une telle étude.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de consulter des cabinets d'étude juridique et financière pour la rédaction d'un rapport d'évaluation préalable.

DIT que les différentes propositions financières seront soumises à l'approbation préalable du conseil municipal, qui décidera ou non d'engager ladite étude.

Unanimité

En conclusion, Monsieur le maire dit aux conseillers que le débat d'orientations budgétaires se poursuivra lors de la séance du 23 mars prochain, qui sera ouverte au public.

6. Urbanisme : Sens unique Résidence de l'Aubière

M. Gérard PERRIGAULT présente aux conseillers un projet de sens unique sur la rue de l'Aubière, faisant suite à la demande des riverains avec matérialisation des places de stationnement.

Au total 19 places sont prévues (9 places existantes dont 5 rattachées au collectif mais sur domaine public – 10 créées).

Pour rappel, les entrées charretières + garage doivent contenir deux véhicules privés et les places du domaine public, les véhicules extérieurs.

Il rappelle que le SMICTOM et les Services de Secours ont été consultés sur l'aménagement : le SMICTOM sollicite la possibilité d'élargir la voie à 3,5 mètres pour plus de confort pour le passage d'un véhicule de collecte. Un test va être effectué. Le centre de secours n'a pas émis de remarques particulières, l'aménagement prévu étant conforme à la réglementation.

La commission a émis un avis favorable sur le projet. Une information par courrier sera transmise aux riverains et une réunion sera programmée sur place un samedi matin, en présence de certains élus de la commission urbanisme.

LE CONSEIL PREND ACTE

7. Élections départementales : tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote

Monsieur le maire fait circuler auprès des élus le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales, rappelant qu'il reste quelques créneaux horaires à assurer.

LE CONSEIL PREND ACTE

8. Domaine et patrimoine : demande d'occupation du bâtiment Triskell pour une formation

Monsieur le maire fait part aux conseillers d'une demande de réservation de la part du PAE des 2 salles situées à l'étage du bâtiment Triskell pour la prestation de redynamisation mise en place depuis 2 ans. Cette prestation est une action expérimentale agréée par la Région Bretagne et à destination des Bénéficiaires du RSA, des jeunes Mission Locale et de tous demandeurs d'emploi en difficulté. Elle est animée par l'organisme de formation PRISME.

Le PAE souhaite réserver ces 2 salles pour la période du 1/04/2015 au 15/10/2015. Les salles seraient utilisées du lundi au vendredi de 9h à 17h et sollicite donc la commune de ST AUBIN D'AUBIGNE pour une mise à disposition gratuite comme les deux années précédentes.

LE CONSEIL,

DIT que l'occupation du bâtiment Triskell est accordée à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné pour la durée de la formation pilotée par le Point Accueil Emploi, soit du 1^{er} avril 2015 au 15 octobre 2015, du lundi au vendredi de 9h à 17h.

DIT que les charges récupérables (décret n°87-713 du 26 août 1987) afférentes au bâtiment seront facturées à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné locataire, selon les modalités formulées dans la convention qui reste à établir.

Unanimité

9. Bâtiments : Mise en accessibilité – diagnostic et rédaction d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP)

M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers que la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné a été jointe pour savoir s'il était envisagé une mission de diagnostic des bâtiments à l'échelle de la Communauté de Communes. La CCPA en date du 15/10/2014 avait délibéré uniquement sur la réalisation des ADAP (agendas d'accessibilité programmé).

Il a été sollicité auprès de la communauté de communes l'assurance de la réalisation des deux missions (diagnostic ERP et rédaction d'ADAP) et le calendrier pour leur mise en œuvre.

Pour rappel, ces dossiers doivent être déposés en Préfecture avant le 27/09/2015 ; en cas d'inaction, le maître d'ouvrage ou l'exploitant s'expose à un risque pénal (jusqu'à 225 000€ et la fermeture de l'établissement). M. Christian DUMILIEU a pris contact avec M. DESILLES le 10/02/2015, qui lui a confirmé la prise en charge des diagnostics par le Pays d'Aubigné.

A ce jour toutes les communes du Pays n'ont pas transmis leur liste de bâtiments. De plus, la communauté de communes doit voter la prise en charge des diagnostics au prochain conseil communautaire et ensuite chaque commune doit délibérer pour accepter le groupement de commandes. La consultation des cabinets d'études n'interviendra qu'à l'issue de ces étapes, donc pas avant la fin avril. Une fois les diagnostics effectués, au plus tôt fin juin, les communes doivent rédiger leur ADAP ; c'est-à-dire définir la priorité de mise aux normes des bâtiments suivant un calendrier précis, ce qui suppose un chiffrage sur chaque bâtiment.

Etant donné l'échéance de fin septembre pour le dépôt des Agendas d'accessibilité programmés, le délai est court.

Il serait souhaitable de procéder au diagnostic en interne et non par la Communauté de Communes (coût estimé : 10 000€ TTC.)

LE CONSEIL,

DÉCIDE de lancer une consultation pour la réalisation du diagnostic ERP en vue de la rédaction d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP) ; comme suit :

- tranche ferme : diagnostic ERP
- tranche conditionnelle : rédaction de l'ADAP

Unanimité

10. Projets : Aire de covoiturage – validation du projet

M. Gérard PERRIGAULT dit que la commission urbanisme a émis un avis favorable à la création d'une aire de covoiturage de 14 places à l'entrée du bourg sur l'espace vert situé avant le terrain de tennis.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de lancer la réalisation d'une aire de covoiturage de 14 stationnements située rue de Rennes à l'entrée du bourg avant le terrain de tennis.

Unanimité

11. Projets – vie associative : acquisition d'un hangar d'occasion pour abriter le boulodrome

M. Gérard PERRIGAULT informe les conseillers qu'il convient d'abandonner le projet car un désamiantage trop coûteux devait nécessairement être réalisé par une entreprise agréée.

A titre d'information, le devis charpente couverture pour la construction d'un boulodrome s'élève à 10 788 € TTC. La possibilité d'une construction d'une structure neuve est à discuter dans le cadre du BP 2015.

M. Philippe ROUVIER regrette qu'aucune réponse n'ait été donnée au Club Arlequin, la demande ayant été formulée depuis maintenant neuf mois. M. Gérard PERRIGAULT lui répond qu'il a reçu la demande il y a seulement deux mois et qu'il est en contact depuis lors avec le responsable des boulistes.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de ne pas donner suite au projet d'acquisition d'un hangar d'occasion pour abriter le boulodrome proposé par la mairie d'ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ.

Unanimité

12. Matériel : vente de matériel des services techniques

M. Gérard PERRIGAULT propose de vendre du matériel d'occasion stocké aux services techniques et inutilisé. La publicité de la vente est réalisée sur le site Internet « Le bon coin ».

LE CONSEIL,

DÉCIDE de fixer les prix de vente et de réserve suivant pour le mobilier d'occasion :

Prix de vente du tracteur SOMECA : 3 000€,

Prix de réserve (minimum fixé dans le cadre d'une possible négociation) : 2 500€.

Unanimité

13. Matériel : don d'une table de ping-pong à l'école privée

Mme Josette MASSON, 1^{ère} adjointe, dit qu'il y a trois tables de ping-pong stockées et inutilisées aux services techniques.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de conserver une table de ping-pong.

DÉCIDE de faire don des deux autres tables de ping-pong comme suit :

- 1 table à l'école publique Paul Gauguin
- 1 table à l'école privée Notre Dame de Bon Secours

Unanimité

14. Affaires scolaires : Subventions scolaires 2015

Mme Josette MASSON présente au conseil municipal les variables permettant de fixer les différentes subventions scolaires.

VARIABLES	Année scolaire 2014-2015
Forfait communal	
Élémentaire	380.58
Maternelle	1056.35
Nombre d'élèves	
Public	
Élémentaire	210
Maternelle	125
Aubigné maternelle	14
Aubigné élémentaire	29
Collège	94
Privé	
Élémentaire	101
Maternelle	93
Cantine	151
Classe de neige	41
Collège	86
Indice de révision	
IPC décembre 2011	125,09
IPC décembre n-1	127,73
Évolution	2,11%

LE CONSEIL,

VOTE pour l'année 2015, les crédits et subventions aux écoles suivants :

ÉCOLE PUBLIQUE	2014 (en €)		2015 (en €)	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Fournitures scolaires	4620	7954	5025	8442
Livres de bibliothèque	365	873	366	874
Consommables informatiques	511	520	512	521
Livres scolaires		1909		1910
Aides extra-scolaires	1317	3652	1433	3655
Piscine		7200		7200 (plafond) sur présentation des factures
Parents d'élève		232		232
Classe de voile		1/3 de la dépense sur présentation de factures		1/3 de la dépense sur présentation de factures
USEP	194	194	194	194

ÉCOLE PRIVÉE	2014 (en €)		2015 (en €)	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Fournitures scolaires	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Livres de bibliothèque	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Consommables informatiques	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Piscine	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Livres scolaires		821		822
Aides extra-scolaires	916		1066	
Cantine	7736		8060	
Classe de neige		0		6109 (1 année sur 2)
Classe de voile		1/3 de la dépense sur présentation de facture		1/3 de la dépense sur présentation de facture
Parents d'élève		232		232
UGSEL	194		194	

COLLÈGES	2014 (€)		2015 (€)	
	Amand Brionne	Saint Michel	Amand Brionne	Saint Michel
Association sportive	692	1014	582	1065
Foyer socio-culturel	692		582	

VOTE pour l'année 2015 les subventions suivantes :

	2014	2015
MFR	364	365
Amicale laïque	364	365

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015.

Unanimité

15. Affaires scolaires : participation 2015 des communes extérieures aux dépenses scolaires concernant la CLIS

LE CONSEIL

FIXE la participation des communes de résidence à la CLIS de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ pour l'année 2015 comme suit :

Forfait communal obligatoire 2014	380.58€
Livres scolaires (coût par élève)	1910/210 = 9.10€
Extra-scolaire Coût par élève	3655/210 = 17.40€
Total facultatif	26.50€
Total général	407.08€

Commune de résidence	Nombre d'élèves	Montant de la participation obligatoire (€)	Montant de la participation facultative (€)	Montant total (€)
ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ	3	1 141.74	79.50	1 221.24
BETTON	2	761.16	53.00	815.60
MOUAZÉ	1	380.58	26.50	407.08
CHASNÉ SUR ILLET	1	380.58	26.50	407.08
MONTREUIL SUR ILLE	1	380.58	26.50	407.08
SAINT MÉDARD SUR ILLE	1	380.58	26.50	407.08
SAINT BRICE EN COGLÈS	1	380.58	26.50	407.08
SAINT RÉMY DU PLAIN	1	380.58	26.50	407.08
TOTAL	11	4 186.38	291.50	4 477.88

Unanimité

16. Affaires scolaires : participation 2015 de la commune d'AUBIGNÉ aux dépenses scolaires

LE CONSEIL,

FIXE la participation de la commune d'AUBIGNÉ aux dépenses scolaires pour l'année 2015 comme suit :

		Maternelle	Elémentaire
Nb d'élèves d'Aubigné		14	29
Participation obligatoire	Forfait communal 2014	1 056.35	380.58
	Total obligatoire	14 788.90€	11 036.82€
Participation facultative	Livres scolaires Coût par élève		1910/210 = 9.10€
	Montant		9.10 x 29 = 263.90€
	Aide extra-scolaire Coût par élève	Sortie : 1433/125 = 11.46€	Projet école : 3655/210 = 17.40€
	Montant	11.46 x 14 = 160.44€	17.40 x 29 = 504.60€
	Total facultatif	160.44€	768.50€
Total obligatoire + facultatif		14 949.34€	11 805.32€
Total général		26 754.66€	

Unanimité

17. Affaires scolaires : contrat d'association 2015

LE CONSEIL,

FIXE le montant pour l'année 2015 à 136 679.13€, versé par fraction mensuelle.

- Part maternelle : forfait communal 2014 * nombre d'élèves maternelle
Soit $1\,056.35 \times 93 = 98\,240.55\text{€}$
- Part élémentaire : forfait communal 2014 * nombre d'élèves élémentaire
Soit $380.58 \times 101 = 38\,438.58\text{€}$

Unanimité

18. Travaux : adhésion à l'association Ile-et-développement

M. Gérard PERRIGAULT rappelle aux conseillers que la commune a eu recours au chantier d'insertion pour l'année 2014 pour un montant de 15 584,44 €, essentiellement pour des missions de débroussaillage, d'abattage et de désherbage. M. Gérard PERRIGAULT dit que l'adhésion a augmenté de 10€.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de renouveler son adhésion à l'association Ile-et-Développement pour l'année 2015.

ACCEPTE de verser annuellement une cotisation à l'association Ile-et-Développement d'un montant de 520 €.

Unanimité

19. Vie municipale : adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

M. Gérard PERRIGAULT, adjoint, informe les conseillers que le coût de l'adhésion annuelle est de 270 € TTC. Il interroge Mme Marie-Annick GOUPIL, ancienne élue référente du Conseil des Sages, sur l'intérêt d'une telle adhésion. Celle-ci répond qu'il s'agit avant tout de s'insérer dans un réseau et de permettre des rencontres entre les Sages.

LE CONSEIL,

DÉCIDE de ne pas adhérer dès cette année à la Fédération Nationale des Villes et du Conseil de Sages

DIT que l'adhésion sera soumise l'année prochaine au conseil municipal, quand le Conseil de Sages aura pris le temps de s'installer.

Unanimité

20. Vie associative – finances : subventions annuelles 2015 aux associations

Mme Danielle BRETTEL présente aux conseillers les modalités 2015 d'attribution des subventions aux associations.

- LICENCIE < 18 ans : 30,60€
- NON LICENCIE : 15,30€
- SECTION : 183,60€

- Association participant à la vie de la commune : 408 €

- Evènements : forfaitaire (dont nouveauté course escapade Saint aubinoise des foulées saint aubinoises 1 000€ et festival 6^{ème} sens KOPOCEP 1500€)
- Autres : gel du montant
- Association des Festives st aubinoises en attente d'une décision de l'AG
- Suppression de la subvention portes ouvertes des Jardins d'antan (-250€) et UNC-AFN (-368€)
- Ajout d'une subvention repas de la Sainte Barbe (1 500€), pour régulariser la pratique ancienne où la commune payait directement les factures aux prestataires ;
- Associations caritatives : suppression association Ensemble (-179€) et ajout de la Ligue contre le cancer (+60€)

LE CONSEIL,

VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :

→ Voir tableau ci-dessous.

Associations	2015
Total	Montant (€)
Club Arlequin	18767
Sportives	11334
Athlétique club	184
Tennis club	1714
Football club	5447
Illet Basket club	673
Amicale cyclotouriste	408
Les foulées Saint Aubinoises (dont course « l'escapade »)	1 408
Comité des fêtes - course cycliste	1500
Locales	10746
Crêtes et vallées	708
Jardins d'antan	408
CCAS	400
Comité des fêtes	408
Baby bulle	408
Club de la détente	575

ACCA	357
Amicale des Sapeurs-pompiers (dont repas sainte barbe)	1663
Allocation vétérans	1100
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102
GEDA	67
KOPOCEP (Fête de la musique)	500
KOPOCEP (Festival 6 ^{ème} sens)	1500
Union des commerçants	2550
Caritatives	612
France ADOT 35	63
Union des donneurs de sang	110
Paralysés de France	61
Papillons blancs	63
Ligue contre le cancer	60
Croix rouge	61
Prévention routière	78
FNATH	116

Unanimité

M. Philippe ROUVIER dit qu'il est anormal de ne pas disposer de l'ensemble des demandes de subventions, notamment les associations caritatives ; il souhaite que celles-ci soient communiquées. Mme Danielle BRETTEL dit qu'elle présentera les éléments lors de la prochaine séance du conseil municipal.

D'autre part, M. Philippe ROUVIER regrette que ne figure pas dans les documents préparatoires le détail du versement des subventions en fonction du nombre d'adhérents.

Mme Chantal THIBAUT remarque que l'association Aubinage Loisirs n'existe plus. De plus, elle rappelle que l'association Les jardins d'antan recevait habituellement une subvention à l'occasion des portes ouvertes du Club Arlequin pour faire des galettes saucisses.

Mme Chantal THIBAUT interroge Mme Danielle BRETTEL sur l'absence de subvention au profit des associations Ensemble et Les Festives. Mme Danielle BRETTEL répond qu'aucune demande n'a été reçue en mairie de la part de l'association Ensemble, et que l'association des Festives n'est pas certaine de perdurer.

M. Philippe ROUVIER répond que dans ce cas de figure, il avait pour habitude de relancer personnellement les associations concernées et de laisser un délai supplémentaire de 2 mois.

Monsieur le maire dit que des demandes complémentaires pourront être étudiées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

M. Philippe ROUVIER ajoute qu'il paraît indispensable de convier l'ensemble des associations à une réunion préalable.

21. Finances : renégociation des emprunts

M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers qu'il a contacté les différents organismes bancaires pour renégocier le taux des emprunts en cours.

Le Crédit agricole n'accepte aucune renégociation. Il est donc proposé de rembourser par anticipation avec pénalités ces emprunts et d'en contracter de nouveaux auprès de La Banque postale. L'opération se révèle très intéressante financièrement.

Le Crédit mutuel de Bretagne (CMB) accepte une renégociation des taux avec pénalités.

Le Crédit foncier de France a été contacté et la réponse est en attente.

La Caisse française de financement local (CFFL) a fixé des pénalités de renégociation réductrices.

Au total, la conduite d'une renégociation des emprunts permettrait à la commune de réaliser des économies substantielles dès les premières années.

LE CONSEIL,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à :

- renégocier des emprunts existants
- racheter des emprunts existants et négocier de nouveaux emprunts lorsque la renégociation est impossible ou moins intéressante,
- regrouper des emprunts chez un même prêteur dans le cadre d'une renégociation d'emprunts existants ou de négociation d'un nouvel emprunt.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

DEMANDE à ce que Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances fasse état des modifications apportées devant le conseil portant notamment sur :

- les nouvelles conditions contractuelles dans le cadre d'emprunts renégociés, et regroupés le cas échéant,
- les conditions financières sur les emprunts rachetés
- les conditions financières des nouveaux emprunts

Unanimité

22. Intercommunalité : projet de courrier à adresser à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné et aux EPCI voisins

Monsieur le maire dit aux conseillers que M. Philippe ROUVIER et M. Christian DUMILIEU ont travaillé sur le projet d'un courrier à adresser à la communauté de communes du Pays d'Aubigné et aux EPCI voisins.

Ce courrier pointe les enjeux incontournables pour la commune dans le cadre de la réforme des intercommunalités, notamment en termes de compétences, et pose les questions auxquelles des réponses précises devront être apportées avant de faire un choix pour l'avenir.

LE CONSEIL,

APPROUVE le projet de courrier à adresser à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné et aux Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales voisines concernant le devenir de la commune dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité.

Unanimité

23. Institutions : vœu pour une Bretagne à cinq départements

Monsieur le maire explique aux conseillers qu'un courrier a été reçu à la mairie en date du 19 février 2015 en provenance du Sénat pour un vœu pour une Bretagne à cinq départements.

Mme Chantal THIBAUT trouve pour le moins original le nom « Give me five » donné à ce mouvement pour la Bretagne à cinq départements.

LE CONSEIL,

EMET un vœu pour une Bretagne à cinq départements.

1 abstention, 5 voix contre

M. Philippe ROUVIER interroge Monsieur le maire sur le fait que M. Pierre ESNAULT, ancien président du SIE, ait été appelé par les nouveaux élus du syndicat intercommunal des eaux de SAINT AUBIN D'AUBIGNE pour les aider à élaborer le budget 2015.

Monsieur le maire et M. Gérard PERRIGAULT répondent qu'ils l'ignoraient, et que la chose est effectivement anormale.

M. Christian DUMILIEU informe les conseillers qu'un marché public pour la délégation de la mise en page du bulletin municipal à un prestataire extérieur est en cours de passation.

Mme Chantal THIBAUT demande si la fiche de poste de l'agent en charge de la communication connaîtra dès lors des modifications. M. Christian DUMILIEU répond que rien n'est encore établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Jacques RICHARD

Maire

